



## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** **DU SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2015**

### **PROCES VERBAL**

L'Assemblée Générale ordinaire de la Ligue, régulièrement convoquée, s'est tenue le samedi 26 septembre 2015.

**Nombre de clubs composant la Ligue: 367**

**Nombre de voix dont disposent les clubs composant la Ligue: 1432**

**Nombre de clubs présents ou représentés : 51**

**Nombre de voix représentant les clubs présents ou représentés : 290**

75 : ESPERANCE DE REUILLY, JUMP, JAM PARIS XIV, JULIEN LACROIX TT, PARIS XIII TT,

77 : CHELLES TENNIS DE TABLE, COMBS SENART TT, COMT PONTHIERRY, US POMPONNE, ASFT TT  
FONTENAY TRESIGNY

78: MANTAISE AS, MAISONS-LAFFITTE US, JOSASSIEN TT, SAINT ARNOULT US, SARTROUVILLOIS TT,  
MARLY LE ROI US, MONTESSON TT, BOINVILLE TT

91: MONTGERON, DRAVEIL SPORTING CLUB TT, CORBEIL ESSONNES AS, IGNYSOISE ASS. PONGISTE,  
CHILLY-MORANGIS CTT

92: COURBEVOIE SPORT TT, ANTONY SP TT, BOIS COLOMBES SPORTS, LA GARENNE COLOMBES AE,  
NANTERRE ES, RUEIL ATHLETIC CLUB TT, NEUILLY AS ST P, VILLENEUVE LA GARENNE, ISSY LES  
MOULINEAUX, PUTEAUX TT CSM, ACSIOM

93 : ROSNY SOUS BOIS MARNAUDES TT, SAINT DENIS US93TT, PANTIN CMS, LIVRY GARGAN ELAN  
PONGISTE, PAVILLONNAIS ST EST, NEUILLY SUR MARNE TT, BOURGETIN CLUB TT

94 : FONTENAYSIENNE UNION, CHEVILLY ELAN, PERREUX AP, SUCY ES, BRY PSC, CACHAN COC TT

95 : SAINT GRATIEN AS, DOMONT TENNIS DE TABLE, EAUBONNE CSM, MERY US TT, ERMONT PLESSIS  
BOUCHARD TT

### **1- Allocution du Président**

Mesdames, Messieurs les élus.

Mesdames, Messieurs les représentants des partenaires institutionnels.

Chers amis pongistes.

Traditionnellement chaque saison sportive nous apporte joie et tristesse.

En premier, je pense à ceux qui nous ont quittés et qui ont donné beaucoup de temps pour le Ping. Je pense tout particulièrement à deux amis proches: d'abord Daniel WAIN qui nous a quittés en avril. Bien connu par la plupart d'entre vous, il a été Président du CD 92, Président du club de Bois Colombe, membre du Comité Directeur de la Ligue IDF, l'un des gestionnaires du critérium fédéral national, et dernièrement responsable de la Commission du mérite fédéral au sein de la Ligue.

Puis à Philippe CALEMBERT décédé en août. Il avait créé le club de Villemomble dans le Val de Marne dans les années 70 et j'avais pris la suite durant plusieurs années.

Je vous demande une minute de silence.

L'année 2015 marque la fin d'un litige de 3 années nous opposant à notre assureur « la SMACL ». Pour rappel cet assureur refusait de nous indemniser suite aux importantes dégradations intérieures du bâtiment de notre nouveau siège social rue de la poterie à Saint Denis qui ont eu lieu dès la première semaine de notre acquisition. Un compromis a été trouvé qui met donc fin à cette situation difficile qui bloquait la Ligue dans ses projets.

En avril, les Championnats de France des Régions ont eu lieu à Agen Boé, dans une superbe structure dédiée aux sports, du genre qu'il nous manque en Ile de France. La ligue IDF s'est distinguée par un excellent palmarès que le Secrétaire Général évoquera. Ces résultats sont dus à un travail et un savoir-faire de nos techniciens de clubs et du Pôle espoir de la Ligue. Aussi je tenais à remercier publiquement le travail accompli par Stéphane CHAOUAT, Christian VULGAIRE, des capitaines Nicolas GREINER, Virgil GANDON, Xavier NOGARA. Et en plus, nous gagnons le challenge Pierre CECCALDI.

Je félicite aussi les deux jeunes arbitres qui nous ont accompagnés : Quentin FERRI du Puiseux en France dans le 95 et Thomas GEORGES de Châtenay-Malabry du 92. Ils ont accompli leur tâche avec enthousiasme et sérieux et ils ont montré un savoir-faire durant les 4 jours de cette épreuve nationale. Merci aux formateurs de nous préparer de tels arbitres.

Nos jeunes franciliens se sont distingués tout au long de la saison jusque fin août où Chloé CHOMIS est médaille d'argent et Prithika PAVADE médaille d'or aux Euro Mini Champs de Strasbourg.

J'ai évoqué le Pôle Espoir, comme vous le savez, David JOHNSTON, jusque la responsable du Pôle a pris de nouvelles fonctions au sein de la Fédération. Cela nous a privés du dernier cadre d'Etat à notre disposition, ce qui m'indispose fortement car nous sommes la Ligue la plus importante de France.

Suite aux directives du Ministère des sports et de la cohésion sociale estimant qu'il y a trop de cadres techniques d'état, le DTN n'a pas pu nous proposer un cadre technique en remplacement de David.

Concernant la formation, pour la saison à venir, en accord avec le DTN national nous avons trouvé une solution test animée par Clémence BOUTEFEU, avec Christian MARTIN et Etienne GUICHERD.

Malgré la perte de cadre d'état il a fallu assurer la continuité du Pôle. Cela a entraîné un coût financier non négligeable. Le bureau directeur a nommé Stéphane CHAOUAT comme cadre responsable du pôle espoirs de la Ligue IDF et aussi de la détection.

Le nouveau site Internet de la Ligue est maintenant performant, je remercie Patrick BEAUSSART et Christophe ERNOTTE pour leur implication et pour la gestion du site. Les inscriptions et le paiement en ligne simplifient les formalités administratives pour nos championnats.

Puisqu'en j'en suis à citer des personnes de la Ligue, élues ou salariées, je voudrai évoquer un sacré personnage. Un mec, un vrai de vrai comme on dit dans certains milieux. Un monsieur au caractère fort, râleur, fougueux, tenace, entêté, mais oh combien dévoué au Ping et à notre Ligue. C'est le Google du Ping, le Wikipédia des règlements, le quid de la petite balle, le bottin téléphonique des pongistes.

Un bonhomme connu comme le loup blanc. Lors de mes déplacements dans les régions, on me demande « au fait que devient Jacques ? » Oui vous l'avez deviné je veux parler de monsieur Jacques BERNADAT. Depuis combien de temps est-il à la Ligue ? Ça doit faire un siècle d'après mes renseignements, depuis 1989 sans doute. La première fois que je l'ai rencontré, ça fait, ça fait..., bref c'était à Aubervilliers je venais à la Ligue étant le petit nouveau de la commission sportive dont le responsable était à l'époque Denis BUREAU. J'étais en avance pour la réunion aussi il m'a gentiment reçu dans un tout petit bureau pas bien éclairé, au premier étage de ce petit pavillon coincé entre des grands immeubles de la rue Danielle Casanova. Il remplissait des formulaires, faisait tourner la grosse photocopieuse de l'époque, rouspéait après son ordinateur, répondait au téléphone. Bref il était très actif comme il l'a toujours été. Ce jour-là je ne me doutais pas qu'on allait travailler ensemble durant plusieurs années.

Fort de son expérience, il m'a souvent aidé et conseillé lors de mes mandats au sein de la Ligue. Maintenant il est à quelques semaines de son départ et il est prêt pour d'autres horizons.

Ne vous inquiétez pas pour lui, il ne restera pas inactif, ce n'est pas son genre. Il est passionné par beaucoup de choses, comme sa passion des fleurs, avec Muriel son épouse, des voyages avec son cher camping-car, les Harley Davidson, Johnny Halliday, j'en passe et des meilleurs.

Je te souhaite bon vent ami Jacques. Aussi je voulais aujourd'hui lui rendre un hommage public devant vous, pour sa dernière Assemblée Générale.

Mesdames et Messieurs je vous demande d'applaudir JACQUES BERNADAT.

L'année 2016 s'annonce riche en évènements, d'abord par la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier de la mégapole du grand Paris entraînant la disparition de 4 départements franciliens, le 75, le 92, le 93, et le 94.

Mais à l'heure actuelle nous sommes dans un très grand flou pour le fonctionnement de ce futur territoire. Bien sûr, cela va certainement s'effectuer progressivement mais il faudra quand même réfléchir à ce changement et étudier ensemble l'évolution des comités départementaux incriminés, avec d'une part leurs salariés et d'autre part les épreuves départementales et régionales de cette grande zone. Pour information, le site du CROSIF propose un dossier très complet sur l'évolution du Grand Paris que vous pouvez consulter.

Un autre point important : les aides et les subventions comme le CNDS dont la subvention est décroissante. Cela décourage nombreux de demandeurs potentiels parmi les clubs franciliens qui soulignent qu'ils doivent remplir une énorme paperasse pour obtenir quelques euros.

La Ligue soutient le CROSIF avec sa présidente Evelyne CIRIEGI qui, sur ce sujet, suit de très près les décisions prises par les élus politiques et bataille pour obtenir le maximum.

Mais aujourd'hui, pour moi, malheureusement, je résumerai ce constat par la formule: on nous demande **toujours plus avec toujours moins**.

Peut-être un espoir cependant, avec la candidature de Paris pour les JO 2024 qui peut relancer une politique sportive financière. De plus la halle Carpentier pourrait redevenir un lieu important du tennis de table.

Avant de conclure je veux remercier le président de l'UNATT (Union Nationale des Arbitres de Tennis de Table) Robert MEBARKI qui m'avait invité en août à son Assemblée Générale à Tours et où j'ai pu apprécier l'ambiance conviviale de cette association ainsi que les infos qu'elle diffuse. Aussi j'invite les arbitres à y adhérer.

Sans doute est-ce la dernière fois que nous nous retrouvons ici car avec le départ de Luce GELLIBERT nous ne pourrons plus disposer de ce magnifique amphithéâtre. Au nom de la Ligue, un grand merci Luce de nous avoir accueillis durant plusieurs années.

Merci de votre attention.

## **2- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 octobre 2014**

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 25 octobre 2014 est adopté à l'unanimité.

## **3- Modification du règlement intérieur**

La proposition de modification du règlement intérieur concerne les articles 8, 12, 16, 20. Il s'agit d'une mise en conformité du règlement intérieur avec les statuts de la Ligue dernièrement modifiés.

PROJET DE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLES EN VIGUEUR	PROJET DE MODIFICATION
<p><b>Article 8</b></p> <p>Une feuille de présence est signée par tous les délégués des associations, régulièrement mandatés. L'Assemblée peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.</p> <p>Les décisions sont prises à la majorité simple. Toutefois, les modifications aux statuts de la ligue doivent, pour être décidées, satisfaire aux dispositions de l'article 25 des statuts fédéraux.</p>	<p><b>Article 8</b></p> <p>Une feuille de présence est signée par tous les délégués des associations, régulièrement mandatés. L'Assemblée peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.</p> <p>Les décisions sont prises à la majorité simple. Toutefois, les modifications aux statuts de la ligue doivent, pour être décidées, satisfaire aux dispositions de l'article <del>25</del> <ins>29</ins> des statuts fédéraux.</p>
<p><b>Article 12 - Candidatures au Comité Directeur</b></p> <p><b>12.1</b> - Seules peuvent être candidates au poste de membre du Comité Directeur régional, les personnes majeures, jouissant de leurs droits civiques et licenciées d'une association affiliée, ayant son siège sur le territoire de la ligue.</p> <p>Ne peuvent être élues au Comité Directeur :</p> <p>1°) les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;</p> <p>2°) les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;</p> <p>3°) les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques de jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.</p> <p><b>12.2</b> - Les membres sortants sont rééligibles.</p> <p><b>12.3</b> - Les candidatures doivent être adressées au Président de la ligue au moins trois semaines avant l'Assemblée.</p> <p><b>12.4</b> - Sont élus membres du Comité Directeur régional, dans la limite des postes à pourvoir, les candidats ayant obtenu la majorité des suffrages valablement exprimés.</p> <p><b>12.5</b> - En cas d'égalité de suffrages entre deux ou plusieurs candidats, le bénéfice du plus jeune d'âge est accordé.</p>	<p><b>Article 12 - Candidatures au Comité Directeur</b></p> <p><b>12.1</b> - <del>Seules</del> Peuvent être candidates au poste de membre du Comité Directeur régional, les personnes majeures, jouissant de leurs droits civiques et licenciées d'une association <ins>sportive affiliée à la Fédération</ins> et ayant son siège sur le territoire de la ligue, ainsi que les personnes mineures âgées de 18 ans révolus à la date de l'élection et licenciées dans une association sportive affiliée à la Fédération et ayant son siège sur le territoire de la Ligue.</p> <p>Le comité directeur doit comprendre au moins un médecin élu en cette qualité.</p> <p>Ne peuvent être élues au Comité Directeur :</p> <p>1°) les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;</p> <p>2°) les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;</p> <p>3°) les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques de jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.</p> <p><b>12.2</b> - Les membres sortants sont rééligibles.</p> <p><b>12.3</b> - Les candidatures doivent être adressées au Président de la ligue au moins trois semaines avant l'Assemblée.</p> <p><b>12.4</b> - Sont élus membres du Comité Directeur régional, dans la limite des postes à pourvoir, les candidats ayant obtenu la majorité des suffrages valablement exprimés.</p> <p><b>12.5</b> - En cas d'égalité de suffrages entre deux ou plusieurs candidats, le bénéfice du plus jeune d'âge est accordé.</p>
<p><b>Article 16- composition</b></p> <p><b>16.1</b> - Le Comité Directeur de la Ligue est composé de 32 membres dont 24 sont élus pour quatre ans par l'Assemblée Générale, au scrutin secret uninominal majoritaire à un tour.</p> <p><b>16.2</b> - Chaque Comité Départemental qui compose la ligue sera représenté au sein du Comité Directeur par l'un de ses membres élu pour 4 ans.</p> <p>Ce représentant aura des droits identiques à ceux des membres élus par l'Assemblée générale de la ligue sauf celui de se présenter, au cours du mandat, à la présidence de la ligue.</p>	<p><b>Article 16- composition</b></p> <p><b>16.1</b> - Le Comité Directeur de la Ligue est composé de <del>32</del> <ins>24</ins> membres dont <del>24</del> <ins>16</ins> sont élus pour quatre ans par l'Assemblée Générale, au scrutin secret uninominal majoritaire à un tour.</p> <p><b>16.2</b> - Chaque Comité Départemental qui compose la ligue sera représenté au sein du Comité Directeur par l'un de ses membres élu pour 4 ans.</p> <p>Ce représentant aura des droits identiques à ceux des membres élus par l'Assemblée générale de la ligue sauf celui de se présenter, au cours du mandat, à la présidence de la ligue.</p>

<p><b>16.3 - Le Comité Directeur doit comprendre au moins un médecin élu en cette qualité.</b>  La représentation des féminines au Comité directeur et au Bureau est assurée par l'attribution d'un nombre de siège égal au rapport licenciées éligibles / hommes + femmes éligibles.  Il convient ensuite d'appliquer ce rapport au nombre de postes que compte le Comité Directeur.  Faire l'arrondi nécessaire (strictement inférieur à 5 : chiffre inférieur et supérieur ou égal à 5 : chiffre supérieur) pour déterminer le nombre de postes réservés aux féminines.  Cette règle s'applique aussi au bureau (élu par le nouveau Comité Directeur).</p>	<p><b>16.3 - Le Comité Directeur doit comprendre au moins un médecin élu en cette qualité.</b>  La représentation des féminines au Comité directeur et au Bureau est assurée par l'attribution d'un nombre de siège égal au rapport licenciées éligibles / hommes + femmes éligibles.  Il convient ensuite d'appliquer ce rapport au nombre de postes que compte le Comité Directeur.  Faire l'arrondi nécessaire (strictement inférieur à 5 : chiffre inférieur et supérieur ou égal à 5 : chiffre supérieur) pour déterminer le nombre de postes réservés aux féminines.  Cette règle s'applique aussi au bureau (élu par le nouveau Comité Directeur).</p>
<p><b>Article 20</b>  Le Comité Directeur régional se réunit au moins trois fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande d'au moins le quart de ses membres.  La présence d'au moins un tiers des membres du Comité Directeur est nécessaire pour la validité de ses délibérations.  Le Président établit l'ordre du jour et l'adresse aux membres du Comité Directeur régional au moins huit jours avant la date fixée pour la réunion.  Il est tenu un procès-verbal des séances, qui est soumis à l'approbation du Comité Directeur régional à la première réunion de celui-ci. Tout membre qui n'a pas assisté à trois séances consécutives du Comité, sans excuse valable, perd la qualité de membre du Comité.</p>	<p><b>Article 20</b>  Le Comité Directeur régional se réunit au moins trois fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande d'au moins le quart de ses membres ou des membres de la Ligue.  La présence d'au moins un tiers des membres du Comité Directeur est nécessaire pour la validité de ses délibérations.  Le Président établit l'ordre du jour et l'adresse aux membres du Comité Directeur régional au moins huit jours avant la date fixée pour la réunion.  Il est tenu un procès-verbal des séances, qui est soumis à l'approbation du Comité Directeur régional à la première réunion de celui-ci. Tout membre qui n'a pas assisté à trois séances consécutives du Comité, sans excuse valable, perd la qualité de membre du Comité.</p>

Les modifications proposées sont acceptées à l'unanimité.

#### **4- Rapport d'activités présenté par le Secrétaire Général**

Mesdames Messieurs les élus

Mesdames Messieurs les représentants de nos institutions et partenaires

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents

Contrairement à ce que j'avais dit l'année dernière, nous voici à nouveau réunis dans ce magnifique cadre de la société Pernod Ricard pour cette Assemblée Générale, nous la remercions pour avoir mis ce lieu à notre disposition toutes ces années. Nous tenons à remercier une fois de plus Luce GELLIGERT pour sa disponibilité et sa gentillesse pour le bon déroulement de cette journée.

Comme l'année dernière, nous constatons une baisse des licenciés dans notre ligue, il est à noté que cette baisse est générale sur l'ensemble des ligues. Un constat lors du congrès fédéral montre que dans la plupart des disciplines olympiques le nombre de licenciés est en baisse ou stagne.

La FFTT avait invité le Président de la fédération allemande qui constate la même dégradation du nombre de licenciés.

Cette baisse du nombre de licenciés traditionnels se constate par 1002 licenciés en moins soit 5.79%. La même constatation peut être faite avec le criterium fédéral pour lequel la Ligue déplore 50 inscriptions en moins.

En détaillant, nous constatons que sur 1396 inscrits dans la catégorie seniors masculins, 274 n'ont pas joué ou ont été forfait général. Chez les juniors garçons, sur 527 inscrits, 182 n'ont pas joué ou ont été forfait général. Chez les cadets, sur 840 inscrits, 179 n'ont pas joué ou ont été forfait général. Chez les seniors dames, sur 143 inscrites, 21 n'ont pas joué ou ont été forfait général. Chez les juniors dames sur 55 inscrites, 16 n'ont pas joué ou ont été forfait général

Concernant le Championnat de Paris, 48 équipes ne se sont pas inscrites même dans les divisions supérieures, ce qui impacte directement les comptes de la Ligue. Mais heureusement cette année grâce à une gestion plus serrée des finances nous pouvons avoir un résultat à l'équilibre.

La commission développement a pu organiser deux manifestations de promotion cette saison, l'une à Bercy Village et l'autre au centre commercial de Rosny 2. Malheureusement elle a dû décliner de nombreuses propositions. En effet la Ligue n'a pas pu former une équipe de bénévoles et de salariés prêts à s'investir. Et d'autre part elle n'a pas réussi à s'appuyer sur les clubs et les comités départementaux. Il est urgent d'avoir une réflexion sur ce point avec tous les acteurs pongistes afin de trouver des solutions pour que notre sport puisse être visible au sein de la population francilienne.

Cette année nous avons pu également clore le dossier qui nous opposait à l'assureur suite aux dégâts du siège de la ligue.

Toutes les commissions se sont réunies régulièrement cette saison, il est à noter que l'IRD s'est réunie plus que de coutume. Il faudra être vigilant car il y a de plus en plus de problèmes de comportements agressifs lors de rencontres).

Voici quelques résultats marquants de nos jeunes franciliens et je me joins aux félicitations.

**Prithika PAVADE** : Championne de France Benjamines 2015, Vice-championne de France Minimes 2015, Médaille d'or aux Eurominichamps 2015

**Chloé CHOMIS** : Championne de France Minimes 2015, Médaille d'argent aux Eurominichamps 2015

Je tiens à remercier tous nos salariés pour le travail effectué : Evenelle, Catherine, Stéphanie, Christophe, Jacques et Stéphane pour leur implication et leur dévouement au bon fonctionnement de la ligue.

Je souhaite bonne chance à Stéphane pour ces nouvelles fonctions de CTL.

Je souhaite également bonne chance à David pour ces nouvelles fonctions auprès de la FFTT.

Toutes mes félicitations à Christophe et Sophie pour la venue d'un heureux événement.

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, je vous remercie de votre attention.

## RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMISSION SPORTIVE REGIONALE SAISON

La Commission Sportive s'est réunie 13 fois dans la saison pour :

- confectionner les poules du Championnat Ile de France par équipe (1ère et 2ème phase)
- confectionner les poules du Championnat de Paris
- traiter les litiges, les réserves et les réclamations sur les 14 journées du Championnat Ile de France et les 7 journées du Championnat de Paris ainsi que sur les autres épreuves de la Ligue, y compris les 4 tours du Critérium Fédéral.

Le seul problème important de l'année a été le report de la deuxième journée du Championnat de Paris, dû à la neige. Certains clubs n'ont pas réussi à trouver de dates et ont été considérés comme forfait.

- élaborer les modifications du règlement avec l'aide de la Commission Statuts et Règlements pour les soumettre au comité directeur.

- établir le calendrier sportif de la saison 2015/2016

Une réunion de zone s'est déroulée à la Ligue pour étudier le Critérium Fédéral de la saison prochaine et y apporter quelques modifications pour la saison à venir, notamment :

- les montées seront acquises à l'issue du quatrième tour
- suppression de la N2 B élite à la fin de la saison 2015/2016. On passe de 72 à 48 joueurs.

Au niveau du Championnat par équipe, la modification principale concerne les féminines avec 3 montées de PN en N3, due à la réforme de la Nationale 3 féminine

Création d'une nouvelle épreuve nommée Tournoi qualificatif aux Championnats de France pour les catégories minimes et benjamins, en remplacement des finales régionales. Comme son nom l'indique, ce tournoi sera qualificatif pour les Championnats de France et cela redonnera de l'intérêt à cette compétition

Je remercie tous les membres de la Commission Sportive pour leur implication et le temps passé ainsi que le personnel de la Ligue.

Je remercie également toutes les personnes croisées dans les salles avec qui j'ai pu échanger des idées positives pour faire avancer le tennis de table francilien.

Je vous souhaite à tous une excellente année sportive

Sylvie THIVET  
Présidente de la Commission Sportive Régionale

## **RAPPORT D'ACTIVITES de la COMMISSION DES ORGANISATIONS**

En début de saison, nous attribuons les différentes compétitions dans les salles qui nous sont proposées par les clubs.

La Commission des Organisations régionales a géré encore cette saison plusieurs manifestations :

- **CRITERIUM DES JEUNES : 12 AVRIL 2015 AU KREMLIN BICETRE**

Préparation logistique de ce challenge : coupes –médailles – dossards etc. ...

Transport du matériel sur place.

- **INTERDEPARTEMENTAUX : 09 ET 10 MAI 2015 A CHILLY MAZARIN**

Cette épreuve par équipes des 8 départements a nécessité plusieurs réunions avec l'organisateur, afin de mettre en place le cahier des charges et le transport du matériel depuis la Ligue (filets, marqueurs, panières, coupes, médailles).

- **TOP DE DETECTION – CHAMPIONNAT I.D.F. DES VETERANS – CHAMPIONNAT I.D.F. JEUNES** pour lesquelles la Commission des Organisations a contribué entre autre à la préparation logistique.

Le bilan de cette saison reste positif et satisfaisant.

Nous comptons toujours sur votre coopération pour le prêt de vos salles afin que toutes nos épreuves se réalisent dans de bonnes conditions.

Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter, nous vous en remercions par avance.

- **CLASSIFICATION :**

16 salles ont été classées cette saison.

Toutes les salles doivent être répertoriées dans SPID et avoir une classification.

Nous avons démarré en JANVIER 2014 et continuons à le faire à ce jour.

Je terminerai par un remerciement sincère à toute l'équipe pour leur collaboration efficace et leur investissement tout au long de l'année.

Robert MEBARKI  
Responsable de la Commission des Organisations

## RAPPORT D'ACTIVITES de L'INSTANCE REGIONALE DE DISCIPLINE SAISON

En plus de son Président, l'IRD comporte 6 membres et a reçu toute l'année l'aide constante et efficace de Jacques BERNADAT. Pour la saison sportive 2014/2015, l'IRD s'est réunie à trois reprises et sept dossiers ont été traités contre trois la saison précédente.

Un des dossiers a causé des soucis. En effet, il s'agit d'un joueur, connu dans le monde francilien pour ses « sautes d'humeur » qui, lors du tour d'individuel de fin novembre 2014, s'est rendu coupable d'une agression sur un spectateur en train de coacher une autre rencontre. Les faits ont été relatés par de nombreux témoins dont deux Présidents de club. Pourtant, ce joueur n'a pas voulu en reconnaître la gravité et n'a même pas pris la peine de s'en excuser malgré le rapport de police établi. Lors de sa réunion, fin janvier, l'IRD a étudié, comme à son habitude, les faits à charge comme à décharge et c'est unanimement qu'elle a pris sa décision.

Considérant qu'il s'agissait d'un récidiviste, que ce joueur n'avait pas conscience que ce type de comportement n'était pas acceptable dans une salle de sport et qu'il exerçait des fonctions d'éducateur sportif (circonstance aggravante mais non déterminante), l'IRD a décidé de le suspendre de toutes compétitions sportives pour la fin de la phase en cours et pour toute la première phase 2015/2016. Elle espérait ainsi préserver les autres de tels agissements et permettre à l'intéressé de réfléchir à ce qui lui était reproché.

C'était la première fois que l'IRD prenait une décision de suspension aussi longue. Mais ce joueur a fait appel de cette décision et, comme l'appel est suspensif, il a continué à jouer jusqu'à ce que son cas soit traité. Avec les lourdeurs de ces procédures ce n'est que peu avant la fin des rencontres de la seconde phase que l'Instance Supérieure de Discipline a statué sur son cas. Elle n'a entendu que les témoins de la défense et a considéré que l'IRD avait été trop sévère, elle a donc réduit la peine de moitié et donc annulé la suspension sur la première phase 2015/2016. Autrement dit, ce joueur n'a été suspendu qu'une seule rencontre !

L'IRD est très préoccupée par ce désaveu de l'Instance Supérieure de Discipline. Elle craint que cette décision ne soit un mauvais exemple pour l'avenir et que l'on pense qu'il suffit de faire appel pour échapper aux conséquences de ses actes !

Pierre Freyzenet

## RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMISSION REGIONALE EMPLOI FORMATION IDF

Les activités de la CREF concernent 3 types de formation : les formations des entraîneurs/animateurs, la formation des arbitres et la formation des dirigeants.

Les formations entraîneurs/animateurs se divisent elles-mêmes en plusieurs branches : branche de la formation professionnelle (DEJEPS), branche des formations fédérales et le CQP.

### I - le DEJEPS

13 stagiaires ont réussi les tests de sélection

1 stagiaire (promotion 2011/2012) a été intégré pour repasser les UC1 et 2.

Mathieu de SAINTILAN (Île de France) : admis

Jessy DEVESSE (Île de France) : admis

Enrique FERNANDEZ (Île de France) : abandon au mois de Novembre

Florian FILLOUX (Île de France) : admis

Nicolas HAMON (Bretagne) : admis

Perrine LAURENT (Île de France) : admise

Mickael LE CORRE (Centre) : admis

Mikaël LOUEDEC (Bretagne) : admis UC1 et 2. Formation sur 2 ans, UC3 et 4 cette année

Bogdan PUGNA (Pays de la Loire) : admis

Guillaume RAMON (Ile de France) : admis

Patrick RENARD (Ile de France) : admis

Vivien SAUVAGE (Bretagne) : admis

Raphaël STEAU (Ile de France) UC1 et 2 : non proposé au jury plénier

Romain WOLINER (Ile de France) UC1 et 2 obtenues l'année précédente. UC 3 : admis

## **EMPLOI**

2 étaient employés dans une Ligue (l'un en emploi d'avenir, l'autre en plan Sport Emploi) et continuent de la même manière.

2 étaient employés à mi-temps, et le seront toujours après la formation.

3 étaient en emploi d'avenir dans leur club et entament maintenant leur 2<sup>ème</sup> année.

1 a fait son alternance dans un club, et est embauché en plan sport emploi dans ce club.

1 était bénévole dans un club qui lui a payé sa formation, et a été embauché dans un autre club, dans une autre région.

1 était bénévole dans son club, et est maintenant embauché à mi-temps dans cette structure, à mi-temps dans un autre.

1 était bénévole dans son club, et « n'utilisera » pas son diplôme dès l'année prochaine.

## **INTERVENANTS**

Christian MARTIN, CTN, 3 interventions

Gilles CORBION, Damien LOISEAU, Malaurie LASNIER, Guillaume SIMONIN (cadres FFTT) : 1 intervention.

Aurélie BLANC (BEES2°) : 1 intervention

François DUCASSE, préparateur mental : 3 interventions

Sébastien HURE, BEES2° : 3 interventions.

## **JURYS**

Depuis cette année, les certifications ont lieu « sur site »

Les jurys (en binôme) se sont rendus, au mois de Juin, dans la structure du stagiaire, pour les évaluer.

L'organisation de ces certifications a nécessité une logistique plus complexe, à laquelle il faut ajouter des frais de déplacement plus conséquents, mais dans la mesure du possible, les jurys se sont rendus à proximité de leur lieu de résidence.

C'est une directive de la DRJSCS, et nous sommes désormais sur le même modèle que le Dejeps de Montpellier.

Les cours ont eu lieu au gymnase du Panorama à Fontenay aux Roses, excepté le mercredi (lors des semaines complètes) : au siège de la FFTT le matin, et au pôle Ile de France l'après-midi.

Nous disposons d'une salle de cours et de tennis de table en même temps, ce qui permet d'alterner régulièrement la théorie et la pratique.

Les évaluations formatives ont eu lieu au club de Meudon, avec des jeunes joueurs du club.

## **BILAN**

Promotion hétérogène :

- âgés de 19 à 53 ans
- parcours différents : pour certains l'entraînement semble être une vocation, d'autres sont passionnés d'abord en tant que joueur, plusieurs sont en reconversion professionnelle.
- Différents niveaux de joueurs et connaissances techniques, au départ.

La forte motivation individuelle pour cette année de formation et pour l'obtention du diplôme a permis à chacun de trouver une place dans le groupe et de s'y épanouir.

J'ai pu constater une entraide entre les stagiaires, ce qui a engendré une très bonne atmosphère de travail tout au long de l'année, avec une certaine convivialité.

D'une manière générale, les stagiaires ont acquis des compétences sur la mise en place d'un projet : ils sont désormais en capacité d'analyser une structure, de définir des objectifs, à court terme, à moyen terme, et ont des techniques pour les mettre en place et évaluer leur(s) action(s).

En ce qui concerne la discipline, leur connaissance du tennis de table peut être améliorée mais ce sont des acquisitions qui nécessitent du temps, ils doivent s'approprier des connaissances théoriques, les confronter sur le terrain, pour se forger de réelles compétences.

Leur motivation et leur curiosité les amèneront sans doute à progresser dans ce domaine.

## **II- La formation des entraîneurs/animateurs**

### **Les formations fédérales :**

Au cours de la saison 2014-2015, la ligue a organisé 2 formations d'entraîneur fédéral : ces formations se déroulent en internat sur une semaine au regard du volume important d'heures de formations dispensées. Au-delà de la formation théorique d'une semaine, l'obtention du grade d'entraîneur fédéral est conditionnée à la réalisation d'un stage pratique de 13h à la suite duquel les stagiaires doivent rendre un travail relatif à la préparation de séances d'entraînement et à la réussite à l'examen écrit.

- Au mois de décembre 14 à Saint - Denis : 7 personnes se sont inscrites à cette formation. 6 ont réalisé leur stage pratique et ont rendu leurs séances d'entraînement. 5 stagiaires ont été admis à l'examen qui s'est déroulé en mars 2015.
- En avril 2015 à Courbevoie : 8 personnes se sont inscrites à cette formation. 7 ont réalisé leur stage pratique et ont rendu leurs séances d'entraînement. 7 stagiaires ont été admis à l'examen qui s'est déroulé en juin 2015.

Au cours de la saison 2014-2015, la ligue a organisé 1 formation « animateur fédéral ». Cette formation est organisée de la même façon que celle d'entraîneur fédéral (1 semaine en internat). L'obtention du grade d'animateur fédéral est subordonnée à la réalisation d'un stage pratique de 12h au terme duquel les stagiaires doivent rendre des séances d'entraînement écrites. Il n'y a pas d'examen écrit.

10 personnes se sont inscrites à cette formation. 7 ont effectué leurs 12h de stage pratique et ont rendu le travail qui leur est imposé. Elles ont donc obtenu leur grade d'animateur fédéral.

Au cours de la saison 2014-2015, la ligue a organisé une formation « jeune animateur fédéral » (réservée aux moins de 18 ans) en juillet 2014. 6 personnes se sont inscrites. 5 ont effectué leur stage pratique et ont rendu leurs séances d'entraînement. Ils ont donc obtenu leur grade de jeune animateur fédéral.

La formation qui était programmée au mois de février 2015 a dû être annulée, faute de candidats.

Clémence BOUTEFEU travaille en collaboration avec François PICARD sur ces formations en effectuant des visites lors des formations pour présenter et expliquer la filière fédérale et le mode d'examen.

Elle en profite également pour présenter le DEJEPS Tennis de Table implanté à Châtenay-Malabry, la formation et l'emploi.

Les stagiaires n'ont pas toujours une vision claire de leur parcours de formation, ils anticipent peu les inscriptions ou les modalités administratives.

Il lui semble important qu'ils aient une meilleure connaissance des différentes étapes de leur parcours de formation, les dates des formations, des examens, les pré-requis.

L'information et la communication vers les clubs, vers les stagiaires peuvent être encore développées.

Plusieurs stagiaires du DEJEPS ont participé aux formations fédérales dans le cadre de l'UC3. Ils ont dû animer une séance.

Les difficultés : la ligue rencontre des problèmes concernant la réservation des lieux de stage. En effet, ils sont peu nombreux à pouvoir accueillir des stagiaires en internat et le coût financier est important. La ligue doit donc faire des efforts pour proposer aux stagiaires des coûts de formation raisonnables. Merci à nos partenaires institutionnels pour leur soutien sur ces actions.

Globalement, le résultat financier des formations n'est pas très positif : certaines formations sont déficitaires de peu parfois, de beaucoup pour certaines, et très peu sont bénéficiaires. Les inscriptions sont globalement en diminution, à l'exception de l'arbitrage.

La Ligue rencontre également des difficultés lors de l'inscription des stagiaires à la formation d'entraîneur fédéral. En effet, la FFTT exige certains prérequis pour pouvoir se présenter à l'examen de ce diplôme (obtention du grade d'animateur fédéral et obtention du grade d'arbitre régional). Certains stagiaires se présentent sans avoir obtenu l'intégralité des prérequis. Certaines dérogations sont donc accordées sous condition d'obtention des prérequis manquants mais cela est difficile à gérer pour la ligue car les candidats ne sont pas attentifs à ces obligations.

## **Jury d'examen**

2 sessions pour l'examen d'entraîneur fédéral

\*Dimanche 15 Février : 6 candidats, 6 admis

\*Samedi 6 Juin : 7 candidats, 7 admis

## **Le CQP**

Le CQP est un certificat de qualification professionnelle qui permet d'entraîner contre rémunération pour une durée de 360 heures annuelles maximum. Il peut s'obtenir à l'issue d'une formation, d'une VAE (validation des acquis de l'expérience).

Concernant l'obtention du CQP par un parcours classique de formation, le candidat doit être titulaire des diplômes d'animateur fédéral, d'entraîneur fédéral, d'arbitre régional, du PSC1 et doit effectuer un stage de 35h dans une structure. Ce stage pratique est supervisé par une personne ayant reçu l'habilitation.

Le CQP est obtenu après la validation des éléments du dossier par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation du Sport.

Au cours de la commission de septembre 2014, 7 dossiers tennis de table ont été présentés. Tous ont été validés (6 en formation, 1 en VAE)

Au cours de la commission de janvier 2015, 3 dossiers ont été présentés et validés.

La grande difficulté rencontrée par les candidats et la ligue (relativement au calendrier) est de pouvoir obtenir l'ensemble des grades nécessaires avant la réunion de la commission de validation puisqu'elle ne se réunit que 2 fois par an pour la discipline du tennis de table.

## **III- La formation des arbitres et des juge-arbitres**

Le grade d'arbitre ou de juge-arbitre s'obtient après avoir suivi une formation, à la suite de laquelle le candidat doit réussir un examen écrit et une pratique.

Au cours de la saison 2014-2015, la Ligue a organisé 2 formations arbitre régional : 9 candidats se sont inscrits en novembre 2014 et 9 candidats se sont inscrits en mars 2015.

Concernant les formations de juge-arbitre, la ligue a organisé 2 formations de juge-arbitre 1<sup>er</sup> degré : 4 candidats se sont inscrits en novembre 2014 et 7 candidats se sont inscrits en mars 2015.

La ligue a organisé une formation juge-arbitre 2<sup>ème</sup> degré les 6 et 7 décembre 2014. 12 candidats se sont inscrits. A cette même date, la ligue a également organisé une formation juge-arbitre 3<sup>ème</sup> degré : 3 candidats se sont inscrits.

Les examens sanctionnant ces formations sont centralisés et organisés par la Ligue de l'Ile de France.

Les dates des examens écrits sont décidées en fonction des dates des formations (arbitre régional et juge-arbitre 1<sup>er</sup> degré) des départements et de la Ligue. Concernant les examens des grades d'arbitre régional et de juges-arbitre 1<sup>er</sup> degré, 8 sessions ont été organisées sur 4 sites. Ces examens écrits ont été dirigés par 6 Formateurs.

En fonction des résultats des examens écrits, les stagiaires sont convoqués par André RETOT pour passer les pratiques d'arbitre régional et de juge-arbitre 1<sup>er</sup> degré sur des journées de championnat par équipes. Cette saison les stagiaires ont été convoqués sur les 14 journées du Championnat par équipes (et une journée lors des barrages Pré nationales dames).

14 formateurs ont été convoqués, et ce, lors de 41 prestations.

En fonction de la disponibilité des stagiaires, 3 dates leur sont proposées, ce qui entraîne une distorsion entre le nombre de convocations et le nombre de présents.

Sur la saison 2014-2015, la ligue recense :

- 70 candidats présents aux examens d'arbitre régional dont 50 ont été reçus.
- 29 candidats présents aux examens de juge arbitre 1<sup>er</sup> degré dont 19 ont été reçus
- 11 candidats présents aux examens de juge arbitre 2<sup>ème</sup> degré dont 6 ont été reçus
- 3 candidats présents aux examens de juge arbitre 3<sup>ème</sup> degré mais aucun n'a été reçu

La Ligue a également organisé une formation continue pour les juges-arbitre 3<sup>ème</sup> degré déjà en activité qui a regroupé 13 personnes. La deuxième formation continue prévue a dû être annulée, faute d'inscrits.

La Ligue a également dû annuler la formation SPID-Déconnectée, prévue le 9 novembre 2014, faute d'inscrits.

La saison 2014-2015 n'a pas permis d'envoyer de candidats à la présélection arbitre national, faute de candidats potentiels.

Pour information, la ligue compte 20 formateurs.

Certaines formations n'ont pas vu de candidats franciliens déclarés comme la formation juge arbitre national, formation pour devenir formateur d'arbitre et de juge arbitre 1<sup>er</sup> degré ou encore la formation pour devenir formateur de juge-arbitre 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degré.

#### **IV- La formation des dirigeants**

La ligue a organisé une formation PSC 1 au mois de novembre 2014 à la Ligue. 6 personnes se sont inscrites (pour un maximum de 10 places). Cette formation s'adresse à l'ensemble des pongistes qu'ils soient joueurs, dirigeants, entraîneurs, arbitres. Elle s'adresse également à des non-pongistes (parent d'une joueuse par exemple).

La ligue a proposé 4 nouvelles formations dispensées par un cabinet extérieur. Ces formations avaient pour thèmes : bien accueillir ses adhérents pour bien les fidéliser, savoir développer son club, savoir utiliser les réseaux sociaux pour mieux communiquer avec ses adhérents, le manager associatif.

Malheureusement la ligue a dû annuler ces formations, faute d'inscrits.

La ligue a été représentée lors des commissions fédérales de formation.

Clémence BOUTEFEU et Evenelle LEPOITTEVIN-DUBOST

### **RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMISSION TECHNIQUE**

#### **CPS et Regroupements :**

Pour cette saison, plus de 30 jeunes ont été convoqués sur chaque CPS, avec un groupe allant de poussins (2005 à 2007) à Benjamins 2 (2004).

En parallèle aux CPS, deux regroupements poussins (2007 et 2006) ont été réalisés en fin de saison, de façon à avoir une visibilité globale sur la formation des plus jeunes franciliens et de préparer le Groupe Régional de Détection pour la saison 2015/2016.

Ces jeunes ont été sélectionnés principalement par les résultats du Top Régional de Détection.

Un effort a été fait sur la diversité des lieux d'implantations des CPS.

#### **STAGES :**

Notre volonté pour la saison a été d'effectuer nos stages avec le Groupe Régional de Détection et le Pôle espoirs.

Le stage de la Toussaint au CRJS de Salbris

Le stage de Février au CREPS de Bourges

Le stage d'avril au CRJS YERVILLE

Le stage d'Aout au CRJS de Blois

#### **POLES REGIONAUX D'ETE :**

Cette action est réalisée pour la première semaine des vacances scolaires de juillet 2015.

Deux clubs ont été retenus : Courbevoie et Fontenay-sous-Bois.

Ce sont environ 50 jeunes qui ont pu s'entraîner sur cette période avec une répartition quasi identique sur les 2 sites.

L'objectif principal des Pôles Régionaux d'été est de proposer du temps d'entraînement dans une période pendant laquelle peu de clubs continuent à effectuer des séances dirigées.

Cette action sera maintenue, compte tenu de l'intérêt qu'elle a suscité.

## **TOP REGIONAL DE DETECTION :**

Une centaine de jeunes étaient présents à Fresnes jusqu'à la catégorie benjamin première année (2005) Cette épreuve constitue une étape importante dans le programme de détection nationale puisque qu'elle permet aux meilleurs éléments de se qualifier pour le Top Inter Régional de détection (4 Ligues : IDF, Centre, Bretagne, Pays de la Loire) avec pour finalité un suivi national par la FFTT.

A notre niveau régional, le Top permet de confirmer les profils identifiés lors des différentes observations (CPS, compétitions...) et de révéler d'éventuels nouveaux talents.

La présence importante de jeunes issus des 8 départements franciliens démontre une réelle dynamique de formation dans les clubs.

## **OPEN JEUNES**

Cette action s'inscrit dans le programme de détection régionale.

Il s'agit d'une épreuve ouverte aux poussins et benjamins 1 sur inscription libre des clubs.

La formule sportive, avec 3 tours de poules avant le tableau final, permet un « brassage » efficace des jeunes.

Les meilleurs éléments sont qualifiés pour le Top Régional de Détection et viennent compléter la sélection proposée par les départements.

Cette Open se veut donc une épreuve de masse.

Pour cette 2ème édition, l'épreuve a réuni environ 110 jeunes.

## **Championnats de France benjamins et minimes :**

Encore une année faste pour la détection francilienne !

**Prithika PAVADE** (benjamine, Le Bourget) rafle 4 médailles:

Championne de France Benjamine

Vice-championne de France Minime Fille

Championne de France en double Benjamine avec **Clémence CHEVALLIER**

Championne de France double Minime Fille avec **Chloé CHOMIS**

## **Chloé CHOMIS :**

Championne de France Minime Fille

Championne de France double Minime Fille avec **Prithika PAVADE**

## **Alexis KOURAICHI :**

Vice-champion de France Benjamins

## **TOURNOI INTERNATIONAL DE SLOVAQUIE**

Ce tournoi se déroule à MALACKY et concerne les benjamins et les minimes.

Pour cette année, nous avons décidé de participer avec une sélection de 4 garçons.

**Matthieu BARDIN** (2004), **Alexis KOURAICHI** (2004), **Milhane JELLOULI** (2005) et **Elian ZEMMAL** (2006).

Nos joueurs franciliens se sont bien comportés sur ce tournoi avec une très belle médaille de d'argent pour **Mathieu BARDIN**.

La participation à ce type de tournois nous permet de situer le niveau de nos jeunes sur la scène européenne et de leur apporter une expérience significative.

## **EUROS MINICHAMP'S**

Le tournoi Européen des 11/12 ans prend chaque année de plus en plus d'ampleur...

L'Ile de France participe avec une délégation de 7 jeunes

Il convient, bien entendu, d'ajouter les différents jeunes franciliens inscrits individuellement avec leur club ou comité départemental.

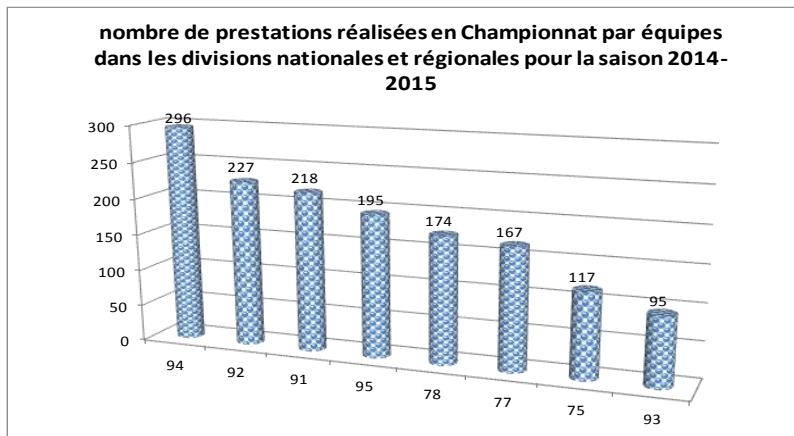
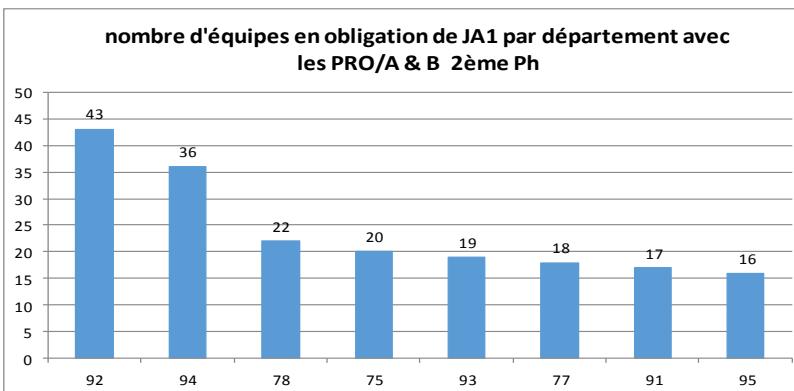
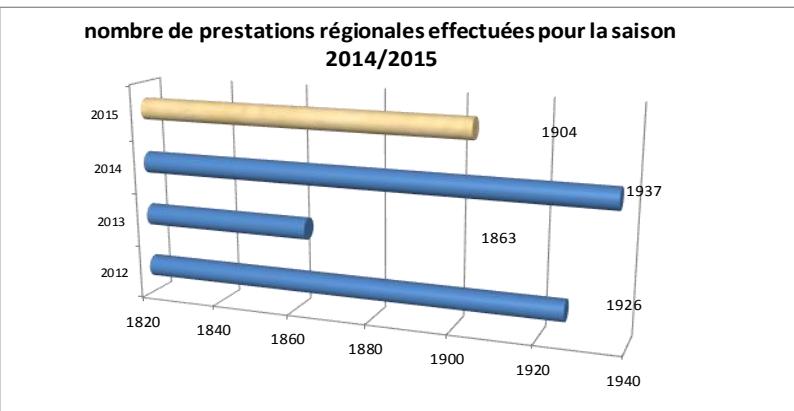
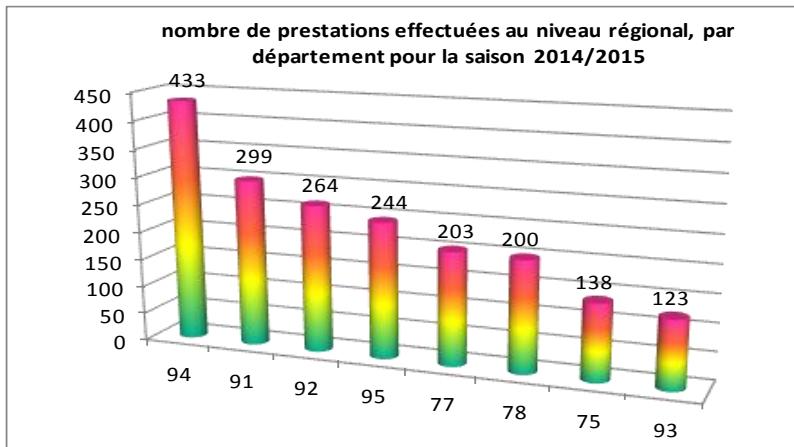
**Chloé CHOMIS** (VGA St Maur) et **Prithika PAVADE** (Le Bourget), **Mathieu BARDIN** (US Fontenaysienne) et **Alexis KOURAICHI** (TT Vincennois) portent le maillot de l'équipe de France.

L'épreuve s'est déroulée à Schiltigheim fin août 2015.

**Titre en 2004 Filles pour Prithika PAVADE  
Finaliste du tableau 2003 Filles : Chloé CHOMIS**

Stéphane CHAOUAT

**RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE**



Nombre de prestations effectuées par arbitre ou juge-arbitre	Saison 2013-2014	Saison 2014-2015
≥ 20 prestations	8	10
De 15 à 19 prestations	15	18
De 10 à 14 prestations	42	38
De 8 à 9 prestations	34	30
De 5 à 7 prestations	65	59
≤ 4 prestations	116	156
Aucune prestation	120	177

## RAPPORT D'ACTIVITES DE LA BRANCHE COMMUNICATION

Après de nombreuses difficultés, la Commission Communication a enfin pu mettre en service le nouveau site Internet de la Ligue. C'est avec succès que les clubs ont pu bénéficier des opportunités qu'offre cet outil de communication et de gestion. En effet, les axes prioritaires étaient la simplification de l'ergonomie du site, les engagements en ligne et le paiement via le site. Les inscriptions réalisées au cours de l'année n'ont pas posé de soucis ni aux clubs, ni à la Ligue. Nous avons même été surpris du pourcentage de paiement en ligne qui fût bien supérieur à nos prévisions. Bien sûr, il reste encore des améliorations à apporter et nous comptons sur vous pour nous faire part de vos remarques. Nous souhaitons au cours de cette saison mettre en ligne les inscriptions des différents stages techniques proposés par la Ligue.

Notre communication via les réseaux sociaux est maintenant bien visible et nous permet de faire découvrir la vie pongiste de l'Ile de France bien au-delà de la Ligue puisque nous partageons de nombreuses informations des clubs et des comités départementaux. Le nombre d'abonnés augmente régulièrement et dépasse les 600 personnes pour Facebook et bientôt 300 pour Twitter.

La Commission Développement a pu organiser deux manifestations de promotion cette saison, l'une à Bercy Village et l'autre au centre commercial de Rosny 2. Malheureusement elle a dû décliner de nombreuses offres. En effet la Ligue souffre de ne pas pouvoir mettre à disposition un salarié et/ou un élus afin de gérer la préparation, le suivi et l'organisation de ces manifestations.

Nous observons également que dans bien des cas les clubs et les comités départementaux où se déroulent les évènements ont les mêmes soucis et ne peuvent y participer conjointement avec la Ligue. Il est urgent d'avoir une réflexion sur ce point avec tous les acteurs pongistes afin de trouver des solutions pour que notre sport puisse être visible au sein de la population francilienne.

Je remercie tous les membres du comité directeur de la Ligue Ile de France ainsi que les salariés administratifs et techniques pour leur dévouement et leur participation à tous les projets durant cette saison. En espérant que nos actions aient contribué à améliorer l'image de marque du tennis de table.

Patrick BEAUSSART

## **5- Rapport financier 2014-2015 présenté par le Trésorier Général**

Le bilan de la ligue a été établi par un cabinet d'expertise et comptable et certifié par un commissaire aux comptes

### **Le BILAN**

Nous vous présentons un bilan de 1 473 884€.

#### **Bilan actif**

##### **Immobilisations corporelles**

Nous constatons une légère diminution de la valeur nette des immobilisations corporelles dues à l'amortissement du bâtiment (de 555 471€ l'année dernière à 517 250€ cette année).

##### **Stocks**

Le stock s'élève à 12 119€ (vestes d'arbitre)

##### **Créances d'exploitation**

Des créances usagers s'élèvent à 13 008€ et d'autres créances pour un montant de 88 950€

**Disponibilités** pour un montant de 188 965€.

#### **Bilan passif**

**Les fonds associatifs** de la ligue au 30/06/2014 s'élevaient à 917 917€. Ils s'élèvent au 30/06/2015 à 906 758€ en raison de l'affectation du résultat négatif de l'exercice N-1 de 11 159€.

**Les dettes** représentent un montant de 550 364€ réparties globalement comme suit:

- 396 724€ dont 380 931€ concernant l'emprunt auprès du Crédit Agricole et 15 793€ pour divers fournisseurs;
- 33 995€ concernant les fournisseurs et comptes rattachés ;
- 95 135 € concernant des dettes aux organismes sociaux et autres.

### **Le COMPTE DE RESULTAT**

Pour la saison 2014-2015 nous vous présentons un compte de résultat en déficit de 3 015€.

#### **Produits**

Les produits représentent un montant de 743 710€.

Les subventions représentent un montant de 194 988€. Ce montant est en baisse notable par rapport à 2014 (216 162€) soit - 9,79%.

Le produit des cotisations a augmenté de 11 439€ passant de 178 593€ à 190 032€.

Nous constatons une diminution des autres produits (-35 725€).

<b>Produits</b>			
<b>Produits</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>Variation</b>
<b>Subventions</b>	<b>194 988,00 €</b>	<b>216 162,00 €</b>	<b>-21 174,00 €</b>
<b>Cotisations</b>	<b>190 032,00 €</b>	<b>178 593,00 €</b>	<b>11 439,00 €</b>
<b>Fonds dédiés</b>	<b>2 940,00 €</b>	<b>10 170,00 €</b>	<b>-7 230,00 €</b>
<b>Autres produits (autres produits - abandon d'IK)</b>	<b>149 465,00 €</b>	<b>184 303,00 €</b>	<b>-34 838,00 €</b>
<b>Reprise de provisions</b>	<b>325,00 €</b>	<b>222,00 €</b>	<b>103,00 €</b>
<b>Prestations de service = engagements</b>	<b>139 047,00 €</b>	<b>139 419,00 €</b>	<b>-372,00 €</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>2 459,00 €</b>	<b>2 146,00 €</b>	<b>313,00 €</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>61 031,00 €</b>	<b>13 549,00 €</b>	<b>47 482,00 €</b>
<b>Abandon IK</b>	<b>3 424,00 €</b>	<b>4 310,00 €</b>	<b>-886,00 €</b>
<b>Total produits</b>	<b>743 710,00 €</b>	<b>748 874,00 €</b>	<b>-5 164,00 €</b>

## **Charges**

Les charges représentent un montant de 746 725€ contre 760 033€ en 2014, soit une diminution de 13 308€ (soit -1,75%).

Cette diminution est constituée par une baisse des charges d'exploitation.

Charges	30/06/2015	30/06/2014	Variation
Achats de marchandises (+ compte 606300)	7 887,00 €	7 989,00 €	-102,00 €
Variation de stock	325,00 €	222,00 €	103,00 €
Achats non stockés	17 170,00 €	13 079,00 €	4 091,00 €
Services extérieurs	65 149,00 €	58 599,00 €	6 550,00 €
Autres services (-abandon d'IK)	228 110,00 €	246 120,00 €	-18 010,00 €
Impôts et taxes	24 088,00 €	40 331,00 €	-16 243,00 €
Salaires et charges sociales	320 121,00 €	313 380,00 €	6 741,00 €
Dotations aux amortissements et provisions	54 437,00 €	47 616,00 €	6 821,00 €
Ressources affectées	0,00 €	2 940,00 €	-2 940,00 €
Autres charges (+valeur comptable éléments actifs)	11 315,00 €	8 893,00 €	2 422,00 €
Charges financières	13 680,00 €	14 923,00 €	-1 243,00 €
Charges exceptionnelles	1 020,00 €	1 631,00 €	-611,00 €
Abandon IK	3 424,00 €	4 310,00 €	-886,00 €
Total charges	746 725,00 €	760 033,00 €	-13 308,00 €

## Résultat courant

<b>Résultat courant 2014-2015</b>	Charges d'exploitation	732 026,00 €	Produits d'exploitation	680 220,00 €
	Charges financières	13 680,00 €	Produits financiers	2 459,00 €
	Total charges	745 706,00 €	Total produits	682 679,00 €
		63 027,00 €		
	Charges exceptionnelles	1 020,00 €	Produits exceptionnels	61 031,00 €
		-3 015,00 €		
<b>Solde de l'exercice 2014-2015</b>				

## **6- Rapport du commissaire aux comptes et vote sur le rapport financier**

**GUY DUCROS**

>>> analyse et gestion financière

**Expert-Comptable**  
Inscrit à l'Ordre de Paris  
**Commissaire aux Comptes**  
Inscrit auprès de la Compagnie de Paris

### **Fédération Française de Tennis de Table Ligue Ile de France**

**1-3 rue de la Poterie  
93200 Saint-Denis**

**Rapport du Commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels  
Exercice clos le 30 juin 2015**

7,

rue Sévère – 75014 Paris – Tél : 01 44 75 87 11 – Fax : 01 44 75 53 63 – E-mail : ducros.guy@wanadoo.fr



Membre d'une association de gestion agréée par l'administration fiscale (art. 64 de la loi de finances du 29.12.78)  
Les honoraires peuvent être réglés par chèque à mon nom (décret 77-1820 du 31.12.77)

SIRET n° 394 351 506 00024 – Code APE 6920Z – TVA Intracommunautaire : FR 44 394 351 506

## Fédération Française de Tennis de Table Ligue d'Ile de France

1-3 rue de la Poterie  
93200 Saint-Denis

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES sur les comptes annuels Exercice clos le 30 juin 2015

Mesdames et Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport relatif à l'exercice couvrant la période du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association «Ligue d'Ile de France de Tennis de Table», tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. - Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues

7, rue Sévero – 75014 Paris – Tél : 01 44 75 87 11 – Fax : 01 44 75 53 63 – E-mail : ducros.guy@wanadoo.fr



Membre d'une association de gestion agréée par l'administration fiscale (art. 54 de la loi de finances du 29.12.78)  
Les honoraires peuvent être réglés par chèque à mon nom (décret 77.1820 du 31.12.77)  
SIRET n° 394 351 506 00024 – Code APE 6920Z – TVA Intracommunautaire : FR 44 394 351 506

et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## II. - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

- les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes
- j'ai apprécié le contenu des informations de l'annexe jointe aux comptes annuels

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. - Vérifications spécifiques

J'ai également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 18 septembre 2015.

Le commissaire aux comptes  
Guy DUCROS



7, rue Sévero - 75014 Paris – Tél : 01 44 75 87 11 – Fax : 01 44 75 53 63 – E-mail : ducros.guy@wanadoo.fr



Membre d'une association de gestion agréée par l'administration fiscale (art. 64 de la loi de finances du 29.12.78)  
Les honoraires peuvent être réglés par chèque à mon nom (décret 77-1820 du 31.12.77)  
SIRET n° 394 351 506 00024 – Code APE 6920Z – TVA intracommunautaire : FR 44 394 351 506

## Fédération Française de Tennis de Table Ligue Ile de France

1-3 rue de la Poterie  
93200 Saint-Denis

Rapport spécial du Commissaire aux comptes  
Exercice clos le 30 juin 2015

7, rue Sévère - 75014 Paris - Tél : 01 44 75 87 11 - Fax : 01 44 75 53 63 - E-mail : ducros.guy@wanadoo.fr



Membre d'une association de gestion agréée par l'administration fiscale (art. 64 de la loi de finances du 29.12.78)  
Les honoraires peuvent être réglés par chèque à mon nom (décret 77-1820 du 31.12.77)

SIRET n° 394 351 506 00024 - Code APE 6920Z - TVA Intracommunautaire : FR 44 394 351 506

## Fédération Française de Tennis de Table Ligue d'Ile de France

1-3 rue de la Poterie  
93200 Saint-Denis

### RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Exercice clos le 30 juin 2015

Mesdames et Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvert à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

7, rue Sévero - 75014 Paris - Tél : 01 44 75 87 11 - Fax : 01 44 75 53 63 - E-mail : ducros.guy@wanadoo.fr



Membre d'une association de gestion agréée par l'administration fiscale (art. 64 de la loi de finances du 29.12.78)  
Les honoraires peuvent être réglés par chèque à mon nom (décret 77.1820 du 31.12.77)  
SIRET n° 394 351 506 00024 - Code APE 6920Z - TVA intracommunautaire : FR 44 394 351 506

## **Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant**

### **Conventions passées au cours de l'exercice écoulé**

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 18 septembre 2015.

Le commissaire aux comptes  
**Guy DUCROS**



7, rue Sévero - 75014 Paris - Tél : 01 44 75 87 11 - Fax : 01 44 75 53 63 - E-mail : [ducros.guy@wanadoo.fr](mailto:ducros.guy@wanadoo.fr)



Membre d'une association de gestion agréée par l'administration fiscale (art. 54 de la loi de finances du 29.12.78)  
Les honoraires peuvent être réglés par chèque à mon nom (décret 77.1820 du 31.12.77)  
SIRET n° 394 351 506 00024 - Code APE 6920Z - TVA Intracommunautaire : FR 44 394 351 506

## **7- Affectation du résultat 2014-2015 et vote sur la proposition d'affectation**

Le résultat de la saison est de – 3015€.

Le Trésorier propose aux membres de l'Assemblée Générale de l'affecter au fond associatif.  
La proposition est approuvée à l'unanimité par l'Assemblée générale

## 8- Présentation du budget prévisionnel 2015-2016

BUDGET PREVISIONNEL LIGUE ILE DE France DE TENNIS DE TABLE du 01/07/2015 au 30/06/2016					
CHARGES	2014-2015	2015-2016	PRODUITS	2014-2015	2015-2016
Achats et Charges Externes			Subventions d'exploitation	216 000	190 780
Achats Equipements et Matériels Sportifs	2 500	1 500	Subventions CNDS	70 000	53 000
Petits matériels divers +équipement	4 500	3 000	Subventions DRDJS	16 000	11 000
Eau, Gaz et Electricité	10 000	10 500	Subventions CRIF	130 000	119 580
Fournitures Bureau	2 000	2 000	Subventions Mairie de Paris	-	-
Photocopies Reproduction	7 000	6 500	Subventions Emplois CNDS	-	7 200
Prestations de Service	7 000	1 000	Cotisations	188 200	188 800
Locations Salles	9 000	9 500	Licences Trad-Séniors	115 000	115 000
Locations de Véhicules	1 000	500	Licences Trad-Juniors	15 000	14 500
Location Minibus Igue	7 100	7 100	Licences Trad-Cadets	10 000	10 000
Matériel sous Contrat (copieurs et standard)	17 000	15 500	Licences Trad-Minimes	12 000	10 000
Entretien Bâtiment Siège (ménage, espaces verts, travaux)	9 000	10 000	Licences Trad-Benjamins	9 000	8 200
Provision pour travaux		3 000	Licences Trad-Poussins	4 000	3 700
Entretien Matériels, Maintenance, contrats	8 500	4 500	Mutations	27 000	28 000
Firmes d'Assurances	4 500	3 700	Feuilles de Rencontre	1 200	1 000
Documentation Abonnements, Imprimés sportifs	3 200	2 000	Championnat Corpo	1 500	1 800
Frais formation, séminaires	1 500	1 000	Critérium Corpo	3 000	2 500
Vidéo Photos	1 000		Coupe Corpo	300	300
Indemnités	62 000	62 000	Manifestations corpos	200	100
Honoraires (expert comptable, cac, entraîneurs, vidéo, avocat, pcp)	23 000	12 000	Tournois divers	-	800
Cotisations et Dons	1 500	600	Autres Produits	160 800	168 380
Récompenses et cadeaux	5 000	8 000	Bulletins Libre	4 000	3 000
Transports et Déplacements (hors IK)	11 000	7 000	Bulletins Corpo	400	300
Remboursement IK	10 000	12 000	Cotisation Régionale (coût cotis+réaffiliation)	27 360	27 500
Hébergements, Repas, réception	51 000	51 000	Stages Techniques	40 640	35 000
Affranchissements	10 000	9 000	Stages IREF	54 000	42 000
Téléphone et Internet	10 000	9 500	Recettes Arbitrages	10 000	14 000
Services Bancaires	1 000	1 500	Produits Divers	13 000	9 000
Participation SPID			Aides Diverses	1 500	4 200
Divers	8 000	1 000	Participation charges CD		21 360
Total des Achats et Charges	287 300	264 800	Total des Produits d'Exploitation	688 100	644 040
Impôts, Taxes et Versements Assimilés	38 000	29 600	Quoties-parts d'éléments du fonds associatif versées au compte de résultat	136 600	137 000
Taxe sur les Salaires	1 000	1 000	Championnat IDF	71 200	72 500
Format. Profess. Continue	3 000	1 500	Championnat de Paris	47 000	47 000
Taxes Foncières	32 000	27 000	Critérium Séniors	4 500	5 200
Salaires et Traitements	223 600	232 000	Critérium Juniors	2 700	3 000
Salaires	215 000	224 000	Critérium Cadets	2 700	3 000
Chèques Restaurant	6 000	5 500	Critérium Minimes	2 800	2 800
Cartes Orange	2 500	2 500	Critérium Benjamins	1 600	1 500
Charges Sociales	86 000	100 800	Compétitions diverses	3 000	2 000
Charges Sociales	85 000	100 800			
Dotations aux Amortissements	48 300	43 450			
Amortissements bâtiment	46 300	43 450			
Amortissements divers	-	-			
Autres Charges	10 600	9 600			
Aides aux Clubs	5 500	5 000			
Aides aux Structures et Hauts Niveaux	4 000	4 000			
Charges dv. Gestion Cour.	1 000	500			
Total des Charges d'Exploitation	401 300	416 260			
CHARGES FINANCIERES			PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts et Charges Assimilées			Autres Valeurs Mobilières et Obligances d'actif		
Intérêts sur Emprunt	14 000	12 390	Prod Immob. Financières	1 000	1 500
Total des Charges Financières	14 000	12 390	Total des Produits Financiers	1 000	1 500
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>702 600</b>	<b>682 540</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>702 600</b>	<b>682 540</b>

Pour la saison 2015-2016, nous vous présentons un budget prévisionnel à l'équilibre et en diminution par rapport à l'année dernière. Le montant du budget est de 682 540€.

Le budget a été établi en fonction des tarifs votés par le Comité directeur, de la comptabilité et des projets de la ligue.

Concernant les produits, le montant des subventions est en diminution, notamment celle du CNDS en baisse de 24,28%.

Il est également prévu une diminution de la subvention du Conseil Régional, aussi bien pour la pratique sportive que pour la formation. Nous avons donc choisi de diminuer le montant prévisionnel de ces subventions.

Concernant les charges, le poste "achats et charges" a été budgétisé à hauteur de 254 900€, en diminution de 11,27% par rapport à l'année dernière.

Au regard de la baisse des produits, la Ligue doit être vigilante sur la gestion de son budget.

Nous avons également provisionné, comme l'an dernier, des charges financières pour un montant de 12 390€ représentant les intérêts de l'emprunt à rembourser.

La suppression de la mise à disposition d'un cadre d'état sur le pôle espoirs nous a contraints à salarier un entraîneur qui était, jusqu'alors, autoentrepreneur.

## **9- Vote du budget prévisionnel**

Le Trésorier propose le budget prévisionnel au vote des membres de l'Assemblée Générale.

Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité moins 3 abstentions par l'Assemblée Générale

## **10- Remise des récompenses**

### **Le mérite régional**



#### **Mérite Régional - Médaille d'Argent**

Laurent CARMARANS  
de NEUILLY S/SEINE (92)



#### **Mérite Régional - Médailles d'Or**

Odile DURIEZ  
de SUCY (94) Josiane TEISSONNIERE  
de CHEVILLY (94)

Didier BRASA  
de LIVRY-GARGAN (93) Patrick PLESSIS  
de FINANCES (75)

Pascal PUTIGNY  
de PAVILLONS S/BOIS (93)



#### **Mérite Régional - Médailles de Bronze**

Samy ABENSOUR  
d'ANTONY (92) Daniel ALLOUL  
de CHILLY-MORANGIS (91)

Olivier FOURREAU  
de POMPONNE (77) Hugues LECONTE  
de VANVES (92)

Jean-François PREUX  
de RUEIL (92) Patrick SEJEAN  
de MONTMORENCY (95)

Jérôme THEILLET  
de SAINT GRATIEN (95)

## Les récompenses sportives



### Pré Nationale Dames

**Champion**  
ENTENTE A.C.B.B. PUTEAUX  
(92)



**Vice-champion**  
SARTROUVILLOIS U.S.  
(78)



### Régionale I Dames

**Champion**  
ANTONY SPORT  
(92)



**Vice-champion**  
ELAN DE CHEVILLY  
(94)



### Pré Nationale Messieurs

**Champion**  
RUEIL A.C T.T.  
(92)



**Vice-champion**  
PARIS 13 T.T.  
(75)



### Régionale I Messieurs

**Champion**  
A.C. BOULOGNE BILLANCOURT  
(92)



**Vice-champion**  
EAUBONNE C.S.M.  
(95)



### Régionale 2 Messieurs

**Champion**  
LEVALLOIS S.C.  
(92)



**Vice-champion**  
PUTEAUX C.S.M.  
(92)



### Régionale 3 Messieurs

**Champion**  
C.T.T. BEAUCHAMP  
(95)



**Vice-champion**  
T.T. MONTESSON  
(78)





## Championnat de Paris IDF

**Champion**  
**COMBS SENART T.T.**  
(77)



**Vice-champion**  
**NEUILLY S/SEINE A.S.P.**  
(92)



## Challenge sportif du développement du Tennis de Table féminin 2014/2015

1er – IGNYSOISE A.P. (91)



2ème – SARTROUVILLOIS U.S. (78)



3ème – MERY SUR OISE U.S. (95)



4ème – ESPERANCE DE REUILLY (75)



5ème – JULIEN LACROIX T.T. (75)



## Challenge d'aide au développement des licences traditionnelles féminines

1er – MAISONS LAFFITE (78)



2ème – U.S. FONTENAYSIENNE (94)



3ème – CORBEIL ESSONNE A.S. (91)



4ème – THIAIS A.S.T.T. (94)



5ème – CHATILLON S.C.M. (92)



## Aide aux nouveaux clubs

ASSOCIATION LIN NAM (75)



ASFT TT FONTENAY TRESIGNY (77)



BOINVILLE TENNIS DE TABLE (78)



## Les récompenses jeunes

### Hanitra Karen RAHARIMANANA (EP Isséenne)

Médaille d'or aux Championnats de France des régions en simple dans la catégorie minimes filles

### Clémence CHEVALIER (Viry Chatillon)

Médaille d'or aux Championnats de France des régions en double dans la catégorie benjamines

### Alexis KOURAICHI (Vincennois TT)

Médaille d'argent aux Championnats de France en simple dans la catégorie benjamins

### Aline ROCHER (Marly le Roi US)

Médaille d'or aux Championnats de France des régions en double dans la catégorie cadettes

### Marose AL HAMRA (Marly le Roi US)

Médaille d'or aux Championnats de France des régions en double dans la catégorie cadettes

### Vony-Ange RANDRIANTSOA (EP Isséenne)

Médaille d'or aux Championnats de France des régions en simple dans la catégorie cadettes

Médaille d'argent aux CEJ par équipes dans la catégorie cadettes

### Léili MOSTAFAVI (Chesnay 78 AS)

Médaille d'or aux Championnats de France en simple dans la catégorie cadettes

Médaille d'or aux Championnats de France en double dans la catégorie cadettes

Médaille d'argent aux CEJ par équipes dans la catégorie cadettes

### Chloé CHOMIS (VGA Saint Maur US)

Médaille d'or aux Championnats de France des régions dans la catégorie minimes filles

Médaille d'or aux Championnat de France en simple dans la catégorie minimes filles

Médaille d'or aux Championnats de France en double dans la catégorie minimes filles

### Prithika PAVADE (Bourgetin club TT)

Médaille d'or aux Championnats de France en simple dans la catégorie benjamines  
Médaille d'or aux Championnats de France en double dans la catégorie benjamines  
Médaille d'argent aux Championnats de France en simple dans la catégorie minimes filles  
Médaille d'or aux championnats de France en double dans la catégorie minimes filles  
Médaille d'or aux championnats de France des régions en simple dans la catégorie minimes filles  
Médaille d'or aux Eurominichamps en simple

### **11- Questions diverses**

Aucune demande n'étant parvenue à la ligue dans le délai imparti, il n'y a pas de questions diverses.

### **12- Intervention des personnalités**

Miguel VICENS, membre du comité directeur de la FFTT et Michel JOMIN, en charge des relations extérieures du CROSIF sont intervenus

Bernard MAHE  
Président de la Ligue d'Ile de France  
de tennis de table

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Mahe".